

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-01-07-08**

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage : 03 juillet 2024

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »

Nombre d'élus : 27

Présents : 20

Représentés : 5

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Pauline LACLEF, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 5

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absent : 2

Jean-François VAQUIERI

Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération n° 2020-05-10-11 du 29 septembre 2020 modifiant le règlement de fonctionnement des crèches ;

VU l'avis positif de la commission petite enfance du 13 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT les propositions de modifications qu'il convient d'apporter au règlement de fonctionnement du multi-accueil

CONSIDÉRANT l'obligation d'appliquer les articles du Code de la Santé Publique ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil,
- 2) **DIT** que les nouvelles dispositions entreront en vigueur dès la réouverture du multi accueil du 26 aout 2024

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 1er juillet 2024



Le Maire
Marc TOURELLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Tourelle', is written over the printed name.